

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

#### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand-soulagement pour tous les prêtres. »

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **"LINABESTOS"**

---

est la seule planche murale

#### **ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU**

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### **COÛTE PEU**

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St. Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

---

---

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.

LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.**

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseill.

Bureau: 82 rue St-Pierre      Téléphone 263      Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

---

# JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



**72-78, Cote d'Abraham, Québec.**

---

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,  
OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

---

**— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.**

---

## **LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU**

**60, RUE ST-JEAN, QUÉBEC.**

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,550,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'Or

POUR LE CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



ORNEMENTS D'ÉGLISES, VASES SACRÉS  
COUTELLERIE, ARGENTERIE DE TABLE, ETC.  
REPARÉS ET REPLAQUÉS A NEUF.  
PLACAGE DE MENUS, OBJETS, MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

PLACAGE EN NICKEL ET REPARATIONS GÉNÉRALES.

Spécialité : VERNISSAGE A L'OR (VERNIS FRANÇAIS.)

Vu notre longue expérience en ce genre de travail et le fait  
que notre usine est la plus considérable du Canada avec  
notre outillage et nos procédés perfectionnés, nous pouvons faire  
notre travail à des prix qui ne souffrent pas de CONCURRENCE.

SATISFACTION GARANTIE

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

A. GIROUX, Gérant. - - 57, ST-GABRIEL, MONTREAL.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 689. — Les Quarante-Heures, 689.*

**Partie officielle:**—Nominations ecclésiastiques, 690.

**Partie non officielle:**—CAUSERIE DE LA SEMAINE : Qui fera respecter la loi ? 690.—LITURGIE ET DISCIPLINE : Crucifix de la bonne mort, 692.—CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 694.—A TRAVERS LES DIOCÈSES: Montréal, 696. St. Boniface, 696. Ottawa, 697. St. Hyacinthe, 697. Prince-Albert, 697.—VARIÉTÉS : Les hardiesses de la mode, 699.—

**Bulletin social:** Quelques réflexions sur le Congrès de l'A. C. J. C., 701.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 16 juillet.**— V ap. Pent. SOL. DU SACRÉ-CŒUR.  
**Lundi, 17** — S. ALEXIS, conf.  
**Mardi, 18** — S. CAMILLE DE LELLIS, confesseur.  
**Mercredi, 19** — S. VINCENT DE PAUL, conf.  
**Jeudi, 20** — S. JEROME ÉMILEN, conf.  
**Vendredi, 21** — STE PRAXÈDE, vierge.  
**Samedi, 22** — STE MARIE-MADELEINE, pénitence.  
**Dimanche, 23** — VI ap. Pent. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

16 juillet, Ste-Hélène.—17, St-Nicolas. — 19, St-Edouard de Lotbinière.—  
20 St-Maxime.—21, St-Eugène.—23, Ste-Agathe.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque:  
M. l'abbé L.-EUGENE MORNEAU, du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, a été nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Juste de Bretonnière, Montmagny ;

M. l'abbé ANDRE GERMAIN, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Notre-Dame des Anges ;

M. l'abbé APOLLINAIRE BLAIS, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Sylvestre.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **QUI FERA RESPECTER LA LOI ?**

Il est tristement scandaleux de voir des ouvriers travailler, le saint jour du dimanche, comme cela s'est fait, il y a quinze jours, au Château Frontenac, et comme on continue à le faire, aux grands moulins à pulpe de Donnacona, depuis de trop longues semaines. La persistance que l'on met à profaner le jour du Seigneur, à Donnacona, constitue un véritable défi au commandement de Dieu et aux ordres donnés, il y a un an, par les autorités provinciales. Ainsi, c'est à six heures, le dimanche matin, seulement, que le travail s'arrête, aux usines où les meules sont en opération, pour reprendre, le dimanche soir, à six heures, tandis que la fabrication du papier, qu'on arrête bien le samedi soir, à minuit, reprend le dimanche soir, à sept heures.

Ni les avertissements répétés de ceux qui ont charge d'âmes, à Donnacona, ni la lettre de l'hon. M. Taschereau aux manufacturiers de la province, que la Compagnie des moulins de Donnacona a dû recevoir comme les autres, l'année dernière, n'ont pu réussir

à mettre fin à ce scandale. L'opinion publique est indignée de cette violation persistante de la loi de Dieu et de la loi des hommes.

Qui donc fera respecter la loi, au sein même de notre catholique province ?

La loi provinciale du dimanche est pourtant bien claire : *Il est défendu, le dimanche, dans un but de lucre, sauf néanmoins le cas de nécessité ou d'urgence, d'exécuter ou de faire exécuter aucune œuvre industrielle, ainsi que d'exercer aucun négoce ou métier...* Seuls, les travaux de *nécessité* ou d'*humanité* sont tolérés par la loi provinciale et par la loi fédérale.

Les travaux qui se font, tous les dimanches, aux usines de Donnacona sont-ils des travaux de *nécessité* ? Il n'apparaît pas qu'ils le soient, puisque d'autres moulins à papier, plus considérables et plus importants que ceux de Donnacona, comme ceux de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, par exemple, ne manquent pas d'interrompre des travaux du même genre, tous les samedis soirs, à minuit, pour ne les reprendre que le jour suivant, à minuit ?

Pourraient-ils être classés, par hasard, parmi les travaux d'*humanité* tolérés par la loi ? Le prétendre serait ridicule, puisque ce sont précisément des raisons d'humanité qu'invoquent, dans le monde entier, même les ouvriers qui ne croient pas en Dieu, pour avoir un jour de repos par semaine, reconnu absolument nécessaire à leur bien-être matériel ?

Où veulent donc en venir les patrons des usines de Donnacona, en se mettant et en mettant ainsi leurs ouvriers hors la loi de Dieu et hors la loi des hommes ? Est-ce un défi aux prescriptions sacrées du Décalogue, qu'ils voudraient ériger en permanence, sous les yeux mêmes de la population catholique de notre province ? Nous ne croyons pas qu'ils en soient rendus à former d'aussi téméraires desseins. Ils doivent connaître, en effet, ces graves paroles des Livres Saints : *Il est le Dieu vivant et il a toute-puissance dans le ciel, celui qui a ordonné d'observer le septième jour* (II Paralip. XXXVI, 21).

Voudraient-ils profiter de l'absence des représentants de l'autorité civile de la capitale provinciale, pour frauder, à leur guise, la loi des hommes ? Mais l'amende évitée ne change pas le caractère illégal d'un travail fait en fraude de la loi.

Qui donc va faire respecter la loi, à Donnacona ? se demandent, aujourd'hui, tous les bons chrétiens. Il est évident que cette tâche appartient, avant tout, à ceux qui ont fait cette loi salubre ; et nous avons confiance qu'ils sauront être, comme ils l'ont déjà été, à la hauteur de la tâche, devenue urgente.

En attendant, il ne sera pas inutile de rappeler à tous ces remarquables paroles du cardinal Pie : " Le travail du dimanche n'est dans l'intérêt de personne. Il n'est pas dans l'intérêt de l'ouvrier ; car il tue son corps, il matérialise son âme, et, tout bien considéré, il ne l'enrichit pas d'une obole. Il n'est pas dans l'intérêt du maître ; car, s'il l'enrichit un instant, tôt ou tard la justice de Dieu passera sur cette fortune acquise par la violation de ses lois. Il n'est pas dans l'intérêt de la famille, dont il dissout au contraire tous les liens, et qu'il prive de tout vrai bonheur. Enfin, il n'est pas dans l'intérêt de la chose publique ; car, en démoralisant l'ouvrier, en surexcitant les passions et les convoitises, il prépare à la société ces convulsions violentes, ces émeutes et ces révolutions qui sont les plus acharnées ennemies de la propriété, de la justice, de l'ordre et du pouvoir. "

Quand on songe que ces solennels avertissements datent d'avant les grands bouleversements socialistes du XIXe siècle, on en comprend mieux la profonde sagesse.

Saurons-nous, au moins, profiter de la leçon, avant que la démoralisation de notre monde ouvrier nous ait conduits à l'abîme révolutionnaire ?

A. H.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### CRUCIFIX DE LA BONNE MORT

Q. — Vous rendriez service à plusieurs confrères en nous disant avec précision à quoi il faut s'en tenir au sujet des crucifix de la bonne mort à l'usage des prêtres avec indulgence plénière " toties quoties. "

R. — Il y a deux sortes de crucifix de la *bonne mort*.

1o Il y a d'abord les crucifix que le Saint-Père, quand on le lui demande expressément bénit spécialement pour les prêtres.

Sous quelles *conditions* et dans quelles *limites* le prêtre peut-il faire usage de ces crucifix, auxquels est attachée *toties quoties* l'indulgence de la bonne mort ? Cela dépend avant tout de l'intention du Souverain Pontife. Si le Pape n'a prescrit aucune condition déterminée pour l'usage de ces crucifix, il faudra s'en rapporter aux règles générales concernant la matière. D'après Béringer, voici les points qui paraissent hors de doute :

a) *Tous les moribonds*, à qui un de ces crucifix est présenté par le prêtre, peuvent gagner l'indulgence plénière ;

b) Le prêtre *seul pour qui le Saint-Père a béni un de ces crucifix*, peut s'en servir pour faire gagner l'indulgence plénière aux mourants ;

c) Le prêtre qui possède un pareil crucifix ne peut pas s'en desaisir pour le faire circuler et le faire servir à toutes les personnes, par exemple, d'une paroisse ;

d) D'après cela, il est nécessaire que le prêtre porte ou présente lui-même le crucifix au mourant ;

e) Pour conférer l'Indulgence de ce crucifix, on n'a besoin d'aucune formule de prières ;

f) Les conditions prescrites au mourant pour gagner l'Indulgence, sont les conditions prescrites pour les crucifix ordinaires de la *bonne mort* ;

g) Enfin le prêtre qui possède un de ces crucifix peut s'en servir pour gagner lui-même l'Indulgence à l'heure de sa mort, quand même ce crucifix lui serait alors présenté par quelque autre.

2o Puis, il y a les crucifix ordinaires de la bonne mort, ainsi appelés parce que le Saint-Siège ou un prêtre autorisé (tous les prêtres du diocèse le sont) y a attaché les Indulgences apostoliques et parmi elles l'Indulgence plénière à *l'article de la mort*. " Ces derniers crucifix, dit Béringer, aussi bien que les médailles, chapelets, statuettes, sont bénits pour l'usage de *tous les fidèles* et non pas des seuls prêtres ; et les indulgences qui y sont attachées, y compris celles de la bonne mort, ne peuvent profiter qu'à une seule personne, à celle qui est propriétaire de l'objet béni. "

En l'absence du prêtre tout fidèle peut, *par le fait même qu'il possède un chapelet*, une croix, des médailles enrichies des indulgences apostoliques, gagner à l'article de la mort l'Indulgence plénière, pourvu qu'il recommande alors dévotement son âme à Dieu et qu'il soit disposé à recevoir la mort avec résignation de la main du Seigneur, avec, en plus, les conditions ordinaires : se confesser et communier ; ou, si cela n'est pas possible, invoquer avec contrition le saint nom de Jésus, au moins de cœur, si on ne peut le faire de bouche. — Il n'est pas nécessaire que le fidèle tienne à la main le chapelet, la croix, etc. ; mais il suffit qu'il l'ait présent dans sa chambre ou près de son lit, et que, devant cet objet, il fasse les actes prescrits.

Si le prêtre est présent, il faut, pour donner au malade la bénédiction apostolique, à laquelle est attachée une indulgence plénière à l'article de la mort : a) qu'il soit muni d'une faculté spéciale donnée par écrit (1) ; b) qu'il se serve de la formule et du rite prescrits par Benoît XIV dans sa bulle *Pia Mater*. "La simple bénédiction, dit Béringer, avec un crucifix béni ne suffirait pas à cette fin, et il ne suffit pas, non plus, que le moribond possède un crucifix de ce genre, pour que le prêtre ait ce pouvoir."

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Funérailles de M. l'abbé Bernard.**—Mercredi matin, 5 juillet, dans l'église du Cap-Santé, avaient lieu les funérailles de M. l'abbé Mendoza Bernard, ancien curé de Sainte-Famille, I. O., décédé, le 2 juillet, chez les Sœurs Dominicaines, chemin Saint-Louis.

Le service fut chanté par M. le chanoine C. Arsenault assisté de MM. les abbés H. Martel, curé de Ste-Famille, et Eug. Maurais, curé de St-Gilbert, comme diacre et sous-diacre.

Assistaient au chœur Mgr François Pelletier, recteur de l'Université Laval, MM. les abbés P. Hébert, du séminaire, Nap. Pouliot, curé de la paroisse, J.-A. Langlais, curé de St-Marc des Carrières, F.-X. Tessier-Laplante, curé de Portneuf, J.-H. Cinq-Mars, curé des Grondines, C.-H. Tessier, curé de Ste-Christine, J.-E. Rouleau, curé de St-Alban, Valère Pouliot, vic. à St-Malo, H. Tremblay, vic. à Portneuf, P. Crépault, vic. à Deschambault, M. Tessier, vic. à Pont-Rouge, etc.

(1) Les Evêques ont généralement un indult, qui leur permet d'accorder ce pouvoir.

Les restes mortels de feu l'abbé Bernard ont été inhumés sous les dalles du sanctuaire de l'église du Cap-Santé.

**Au Couvent de la Pointe-aux-Trembles** — La paroisse de Saint-François-de-Sales de la Pointe-aux-Trembles a vu se dérouler de belles fêtes, dimanche dernier, le 9 juillet, à l'occasion du deux-centième anniversaire de fondation de son couvent. C'est en effet le 8 juillet 1716, que la Vénérable Marquerite Bourgeois, à la demande de M. le Curé Basset, envoyait deux sœurs de sa jeune congrégation fonder le couvent de la Pointe-aux-Trembles.

Son Eminence le Cardinal Bégin, qui avait accepté l'invitation de présider ces fêtes, faisait, son entrée, samedi après-midi, dans le village, tout couvert de décorations multicolores et présentant un très bel aspect. La foule se pressait sur le passage de Son Eminence, afin de recevoir sa bénédiction.

Le soir, il y eut réception au Couvent en l'honneur du Cardinal

Le dimanche matin, il y eut grand'messe solennelle à l'église paroissiale, à 10 heures, après l'arrivée du vapeur l'"Étoile" qui portait à son bord, outre quelques centaines de personnes, la garde et la fanfare Jacques-Cartier de Québec. Pendant la messe, Son Eminence occupait au chœur un trône d'honneur, assistée de MM. les chanoines Miville et Dumais.

C'est M. l'abbé Pagé, aumônier à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui officiait, assisté de MM. les abbés Beaudry et Couture, du Séminaire, comme diacre et sous-diacre

Au chœur, on remarquait MM. les abbés Dionne, curé de la paroisse, Martin, missionnaire agricole, Bourque, curé de Pont-Rouge, Poulin, curé de Saint-Augustin, Delisle, curé de la Rivière-Ouelle, Turgeon, curé des Ecureuils, Bilodeau, vicaire à Saint-Augustin, Gauthier, missionnaire diocésain, Tessier, vicaire à Pont-Rouge et le R. P. Miville, O. P.

Les religieuses du couvent assistaient au bas-chœur.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. le chanoine Dumais, supérieur du Collège de Ste-Anne.

Le prédicateur, après avoir rappelé l'histoire de la Congrégation Notre-Dame et celle du couvent de la Pointe-aux-Trembles, parla, en termes éloquents, de l'éducation en général et des services inappréciables qu'ont rendus et que rendent encore à notre race et à notre pays les communautés religieuses, qui accomplissent au milieu de nous leur œuvre noble et féconde.

Le soir il y eut un concert sacré dans l'église paroissiale, suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par son Eminence le Cardinal Bégin.

Les fêtes se sont terminées, lundi matin, par une messe de requiem chantée pour le repos de l'âme des maitresses et élèves du couvent qui sont décédées.

**Cérémonie de profession religieuse.** — Mardi matin, 11 juillet, il y a eu au Monastère du Précieux Sang, de Lévis, une cérémonie de profession religieuse présidée par M. le chanoine Gagné.

Ont fait profession : Madame Laure Royer-Labrie, de Québec, en religion, sœur Madeleine de Jésus ; Mlle Candide Lalancette, de Saint-Gérard d'Yamaska, en religion, sœur Marie du Calvaire.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. P. Hyacinthe, franciscain du monastère de Montréal.

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a institué des cours de vacances pour les écoliers qui ont partiellement échoué dans leurs examens de fin d'année.

La création de ce cours de vacances est une innovation bien pratique. A la fin de l'année scolaire, les commissaires ont constaté, par les rapports des directeurs des écoles, que 561 élèves, dans les classes de 3ème année jusqu'à la fin du cours d'études, avaient manqué leur examen sur certaines matières et, par suite, seraient empêchés de monter d'une classe au mois de septembre prochain. Considérant que c'est, pour les écoliers et pour leurs parents, une perte regrettable que de manquer la promotion annuelle, les commissaires ont décidé d'ouvrir dans diverses écoles des cours où les élèves qui ont failli sur une, deux ou trois matières — pas plus de trois — pourront gratuitement recevoir des leçons pendant les vacances, reprendre leur examen vers la fin d'août, et, s'ils obtiennent un meilleur succès, monter dans une classe supérieure.

**Saint-Boniface.** — Dans l'harmonie et une irrévocable détermination de vaincre, la première convention de l'Association des Canadiens-Français du Manitoba s'est tenue à St-Boniface, les 27 et 28 juin.

Elle a remporté un très beau succès. Quatre cents délégués, venus des toutes les régions de la province, ont pris part aux délibérations.

Les séances de la convention furent précédées de la célébration de la fête nationale, avec messe pontificale par S. G. Mgr Béliveau.

Après l'envoi d'un télégramme au Souverain Pontife, le vœu suivant, proposé par M. Trémaudan, fut ratifié par tous les délégués :

“ Les membres de l'Association d'Education des Canadiens-français assemblés en Convention nationale, affirment leur attachement inoubliable à la langue ancestrale et protestent énergiquement contre l'abolition de la langue française dans leurs écoles, telle que décrétée à la dernière session de la législature provinciale. ”

Parmi les orateurs du Congrès, on a remarqué surtout S. G. Mgr Bélieu, dont les paroles énergiques ont synthétisé la pensée de tous.

L'Association, dit, entre autres choses, Sa Grandeur, a été l'œuvre des laïques. Il devait en être ainsi. Ils sont les pères et les frères de ceux qu'on attaque, et ils sont résolus à se défendre. "En certain quartiers, dit Monseigneur, l'on s'est demandé si votre archevêque en serait... Nous en sommes," poursuit-il au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. "Le clergé en est aussi," ajouta-t-il au milieu d'applaudissements non moins vigoureux. "Notre décision est prise et irrévocablement. Nous restons sur nos positions jusqu'à la mort... Ce que nous ferons quand l'on nous offrira la bataille, c'est notre secret. Nul ne le saura."

**Ottawa.** — Déjà, existait l'*Œuvre des Etudiants* de Sudbury, qui a pour but de permettre aux jeunes gens pauvres, qui n'en auraient pas autrement le moyen, de faire des études classiques.

Grâce à l'initiative du R. P. Guertin, O. M. I., curé de Notre-Dame de Hull, une œuvre analogue a été créée, dans cette ville, celle des *Bourses paroissiales*. Elle soutient déjà quelques jeunes étudiants à l'Université d'Ottawa. Comme l'*Œuvre* fondée à Sudbury, elle travaille excellentement au "recrutement des élites."

Cette année, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, accomplie d'une manière pratique à Hull, et qui ayant duré près de huit jours, a pu être appelée une "retraite nationale," a rapporté un fort beau montant destiné à cette œuvre éminemment patriotique et catholique des *Bourses paroissiales*.

**St-Hyacinthe.** — L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française a tenu, du 30 juin au 2 juillet, son Congrès annuel, au séminaire de St-Hyacinthe.

Trois cents délégués venus de cent cercles d'études et de seize diocèses différents, et un grand nombre de notabilités religieuses, civiles et agricoles, ont suivi les travaux du Congrès.

Une question importante entre toutes, la question agricole, voilà ce qui a fait le sujet des délibérations de ces excellents jeunes gens, pendant ces trois jours.

**Prince-Albert.** — La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr, Pascal O. M. I., évêque de Prince-Albert, le 28 juin, a été marquée par des fêtes brillantes.

S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, S. G. Mgr Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, S. G. Mgr Budka, de Winnipeg, évêque des Ruthènes, avaient tenu à rehausser de leur présence l'éclat de cette solennité.

Parmi les autres visiteurs distingués qui ont pris part à ces fêtes, on remarquait le T. R. P. Belle, O. M. I., assistant-général, représentant la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée ; Mgr Lepailleur, de Montréal, chapelain général de la Société des Artisans Canadiens-Français ; M. le chanoine Adam, curé de la paroisse du Sacré-Cœur, à Montréal ; Mgr Dugas, vicaire général de Saint-Boniface ; le R. P. Leduc, O. M. I., vicaire général de Saint-Albert ; le R. P. Grandin, O. M. I., vicaire des Missions, d'Edmonton ; le R. P. Cahill, O. M. I., de Winnipeg, provincial du Manitoba ; le T. R. P. Bruno, abbé de Muenster.

Outre un clergé régulier et séculier considérable, de nombreux fidèles étaient venus des différents points du diocèse, et surtout des environs de Prince-Albert.

La messe pontificale, chantée par S. G. Mgr Pascal, a eu lieu à 9 heures. Mgr Mathieu a donné le sermon en français, et M. l'abbé Brahic, en anglais.

A midi, un banquet a réuni le clergé à l'évêché, après quoi furent présentés au vénéré jubilaire de riches ornements en drap d'or, de la part du clergé diocésain.

A 3 heures, il y a eu réception au *Patriote de l'Ouest*, avec présentation d'une adresse et d'un cadeau à Mgr Pascal.

Le soir, à 7 heures, un banquet réunissait les laïques et le clergé. Trois adresses ont été lues, en cette circonstance : le R. P. Vachon, O. M. I., a présenté les hommages du clergé ; M. J.-G. Phillion, ceux des catholiques de langue française, et l'hon. juge McGuire, ceux des catholiques de langue anglaise.

C'est le 28 juin 1891, que S. G. Mgr Albert Pascal a été consacré évêque, dans la cathédrale de son diocèse natal, à Viviers, en France. Elu, le 19 avril de la même année, évêque titulaire de Mosynopolis et Vicaire Apostolique de la Saskatchewan, Mgr Pascal devenait le premier évêque titulaire de Prince-Albert, érigé en évêché le 3 décembre 1907.

Le vénérable jubilaire s'est dévoué, dix-sept ans, à l'évangélisation des sauvages, dans l'une des missions les plus pénibles de l'extrême nord, au Vicariat apostolique d'Athabaska.

En arrivant à Prince-Albert, il y a vingt-cinq ans, le jeune évêque ne trouva qu'une remise pour palais épiscopal et une misérable cabane pour cathédrale. Les catholiques de Prince-Albert comptaient à peine 150 personnes, dont quelques blancs et une douzaine de familles métisses et sauvages. Il se mit aussitôt à l'œuvre pour ériger une cathédrale et un évêché convenables, à l'aide d'aumônes recueillies en France. Le 22 mai 1892, fut bénie la pierre angulaire de la nouvelle cathédrale à l'occasion de la visite des archevêques et évêques du Canada, conduits en excursion jusqu'à la côte du Pacifique par le Père Lacombe ; et à la fête

de Noël de la même année, Mgr Pascal pontifia pour la première fois dans la nouvelle cathédrale, laquelle, à cette époque, passait pour un modèle du genre dans l'Ouest.

Le vicariat de la Saskatchewan s'étendait jusqu'au pôle glacial et comprenait, à peu près, tout le Vicariat Apostolique du Keewatin d'aujourd'hui. Le nombre total des catholiques de toutes nationalités n'était pas plus de sept à huit mille. L'évêque avait alors 17 missionnaires prêtres, tous Oblats de Marie-Immaculée pour veiller sur ce troupeau, disséminé sur un champ d'apostolat aussi vaste qu'un empire.

---

---

## VARIÉTÉS

### LES HARDIESSES DE LA MODE

*Les hardiesses de la mode*: tel est le titre d'un petit livre paru à la fin de 1915, et dont l'actualité et l'utilité n'échapperont à personne, vu qu'il traite l'importante et grave question de l'habillement féminin (1). Nous disons grave, quoique ce mot éveille généralement dans l'esprit des sujets autrement importants et sérieux que l'art de la parure. Cependant, en dépassant toutes les limites du goût et des bienséances, en ces dernières années, la question des modes féminines a passé du domaine des frivolités dans celui des questions sociales à l'ordre du jour. Les excès de ces coûteuses et laides fantaisies présentent le triple inconvénient d'être ruineux pour les fortunes médiocres, c'est-à-dire pour les neuf-dixièmes des familles bourgeoises, d'offenser toutes les règles de l'esthétique et du goût, en faisant de la femme une caricature dont la multiplication et la variété donnent à nos rues quelque chose de la licence tolérée anciennement pendant les folies des fins de carnaval ; enfin et surtout, la mode est devenue une provocation et un attentat aux bonnes mœurs. L'étalage immoral de ces accoutrements audacieux va d'ailleurs à l'encontre du but poursuivi, puisqu'il enlève à la femme la pudeur et la modestie qui lui sont naturelles, c'est-à-dire son charme et sa grâce...

---

(1) *La hardiesses de la mode*, par M. l'abbé Lemaître, missionnaire de Notre-Dame-sur-Vire, au diocèse de Coutances.

Comment se fait-il qu'en ces temps d'émancipation à outrance, le seul caractère bien défini de notre époque, les femmes, ligüées sous l'étendard féministe, parties en guerre pour la conquête de toutes les libertés, et de tous les droits, comment se fait-il que nous le trouvions toutes, ou presque toutes, résignées et soumises aux tyrannies d'une mode qu'elles n'ont pas décrétée, bien loin de là, puisqu'elles acceptent docilement les trouvailles grotesques des grands faiseurs qui, sans tenir aucun compte de leur agrément, lancent la mode sur la scène des théâtres, d'abord, à coups de surprise, convaincus par expérience de l'approbation et de la soumission de leur clientèle ?

Certes, en bonne justice, elle est excusable, cette passivité, quand on songe au courage et à l'énergie qu'il eût fallu pour exclure la mode de l'habillement de l'exploitation commerciale, qui, depuis longtemps, remplace, dans tous les domaines de la production, l'idéal, de goût et de beauté dont s'inspiraient les artistes et même les artisans d'autrefois.

De nos jours, tout se réduit à lancer une affaire destinée à faire gagner à un groupe d'intéressés des sommes presque folles. Au siècle de l'or, qui est le nôtre, le but unique de l'activité humaine est de monter quatre à quatre les échelons de la fortune.

C'est ainsi qu'une pièce de théâtre n'est plus que le prétexte d'une exposition de modes ; un livre, un tableau une manière de peindre ou de modeler, n'ont absolument rien à voir avec l'art ; c'est encore le lancement d'une grosse affaire ! La mode féminine devait donc fatalement être englobée dans cette emprise des intérêts matériels, qui est à la base même de notre vie sociale.

Mais ne serait-il pas temps de réagir dans le champ qui nous appartient ? Les heures tragiques que nous traversons légitimeraient suffisamment le retour aux idées sérieuses et à la sobriété du vêtement. — (*Le Bulletin de l'Association internationale de la protection de la jeune fille*).

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE CONGRÈS DE L'A. C. J. C.

Il fut un temps où il était de mise, en certains quartiers, de rire de l'A. C. J. C., de cette association "d'enfants", de ces théoriciens de l'idéal et, en d'autres, de semer le préjugé autour d'elle et de faire le silence sur ses œuvres naissantes.

Aujourd'hui, des ténèbres où on se plaisait à la renfermer, sort, en dépit de tous les obstacles et par sa propre force, tout un bataillon de jeunes gens pleins de courage. Ils entrent dans la vie active avec un idéal, des idées, des œuvres positives et pratiques. Et ces œuvres parlent d'elles-mêmes, témoin le dernier congrès de Saint-Hyacinthe.

Les journaux en ont signalé l'importance sociale, de même que la pressante opportunité. Ils en ont donné aussi des comptes rendus intéressants. Nous ne croyons pas devoir y revenir.

Ce qui pour nous, frappe davantage, dans ce congrès, c'est le spectacle de cette force qu'est l'A. C. J. C., force croissante et unifiante.

On sait, en effet, que près de six cents membres de l'Association de la Jeunesse prirent part à ce congrès, avec, en plus, au-delà de six cents amis des jeunes, dont un clergé plus nombreux que jamais et de hautes personnalités du monde agricole.

Cette force apparaît aussi dans le choix des unités venant de tous les milieux et de toutes les conditions. A les entendre parler, on ne peut s'empêcher d'augurer pour plusieurs un avenir bien rempli, une vie féconde et bienfaisante, une carrière professionnelle marquante. Et derrière les congressistes, il y a les groupes qu'ils représentent. Cette Association "d'enfants" a vu naître cette année, vingt-six nouveaux cercles et deux unions régionales, l'une à Saint-Hyacinthe et l'autre à Sherbrooke: ce qui porte à

six le nombre de ses unions régionales et à cent cinq celui de ses cercles. Ces groupes ne sont plus, comme souvent aux débuts, des conglomerats disparates de bonnes volontés intermittentes, de talents non entraînés, d'initiatives insuffisamment disciplinées; ce sont des groupes de plus en plus forts.

Chez les membres et, naturellement, dans les groupes, cette force naît du principe même et de la fin de l'A. C. J. C., qui veut avant tout la formation individuelle. Pour quelqu'un qui a fréquenté les premiers congrès, la constatation est facile des progrès immenses réalisés dans ce sens. Comme elles sont loin, maintenant, les longues et ronflantes périodes! Comme elles sont vieillottes, les chinoïseries du parlementarisme! Comme elles sont profondément enterrées, les mesquines jalousies! On voit, à la discussion, l'habitude de la réflexion et du travail en commun: non le désir de paraître et d'éblouir, mais la volonté de se renseigner et de se développer.

Que l'on mette en regard du passé le travail qui s'est fait, dimanche, le deux juillet, à Saint-Hyacinthe, travail tout de pondération, de bonne entente, de dignité, de sens pratique et de sérieux!

Qu'on remarque encore la méthode de formation et d'action de l'A. C. J. C. Avant de parler et d'agir, les jeunes se renseignent. C'est, en effet, à la lumière d'une enquête générale dans toute la province que se fit le travail du congrès. C'est d'ailleurs, de la sorte qu'ils préparèrent, en 1912, leur congrès sur le devoir social et, récemment, à Québec, leur campagne contre les cinémas immoraux.

Et voyons aussi comme ils sont prudents! Pour éclaircir les difficultés possibles et pour contrôler leurs conclusions, ils ont recours à des techniciens: ainsi, l'on pouvait en voir plusieurs à Saint-Hyacinthe, tels MM, les abbés Michaud, Martin et Caron, MM. J.-C. Chapais, J. Pasquet, A.-T. Charron, O.-E. Dallaire, Geo. Bouchard, le Dr Brisson, dont le jugement a corroboré celui des congressistes.

Le but du congrès, comme celui de l'Association,—et on l'a redit plusieurs fois au cours du Congrès—n'était pas de tout détruire pour tout remplacer.

Il devait, avant tout—suivant toujours la fin de l'Association—bien poser devant ses membres la gravité du problème agricole et les renseigner, surtout au point de vue économique, connaître la mentalité agricole de nos populations, ainsi que les maux dont souffrent la terre et les terriens, pour ensuite travailler, le cas échéant, à leur amélioration. Ici comme toujours, travail pour le profit personnel des membres de l'Association et, ensuite, par conséquence directe, pour celui de la société : l'action personnelle à la base de l'action sociale.

Enfin, quand on sait que, depuis deux ans, le sujet de ce congrès connu, la plupart des cercles ont fait porter plusieurs de leurs séances sur l'étude de l'agriculture comme préparation à ce congrès, l'on s'explique facilement la portée de plus en plus pratique et féconde de la formation que donnent l'Association et de son action.

C'est le résultat de ce travail qui est apparu, à Saint-Hyacinthe, tellement vaste que les séances furent trop courtes.

Avez-vous remarqué, de même, comme les distances disparaissent vite entre les membres de l'A. C. J. C. ? En existe-t-il seulement ! Et comme les amitiés s'y créent profondes et durables !

Les congressistes sont de toutes les conditions sociales: les uns professeurs, les autres professionnels, ceux-ci industriels ou commerçants, d'autres ouvriers ou agriculteurs.

De toutes les parties du pays, ils viennent les uns vers les autres et c'est une fête pour eux de se retrouver, à un an ou deux d'intervalle, toujours plus nombreux et plus intimes.

Suivant une parole de S. G. Mgr Roy, à une convention régionale de l'A. C. J. C., à Québec, ils ne se cherchent plus à travers l'espace; ils se sont trouvés, ils se connaissent, ils s'aiment.

Jamais entre eux de jalousie de classe, de rang, de profession ou de clocher: tous se considèrent de la même famille: ils sont tous catholiques et canadiens-français: ils sont tous unis en vérité.

Cette force unifiante, non seulement l'A. C. J. C. la développe entre ses membres, mais entre les groupes canadiens-français catholiques.

Il était vraiment consolant de constater, à la lecture du rapport du secrétaire, le souci continu du Comité central de l'Association et de ses comités régionaux de travailler au groupement des jeunes catholiques du pays. C'est, d'un côté, l'Acadie; c'est, de l'autre, la Nouvelle-Angleterre; ce sont aussi les groupements paroissiaux de jeunes, avec lesquels vivent les membres de l'A. C. J. C.

Si l'Association de la Jeunesse catholique réussit dans son œuvre de formation, elle réussit également dans son travail de groupement et d'union. Et sa force d'union lui vient incontestablement de son attachement à l'Eglise, qu'elle se plaît à reconnaître pour son seul guide: c'est la déclaration que faisait, à la clôture du congrès, le président de l'Association, le vaillant Dr Baril.

Voilà, il semble, ce qui s'appelle une société catholique ordonnée et disciplinée! Voilà bien une force croissante et unifiante pour le salut de notre race et de notre religion.

Or, tout cela se constate, tout cela se sent, au congrès, et c'est, en même temps que pour les congressistes eux-mêmes, une force intense, un spectacle très réconfortant pour ceux qui les voient à l'œuvre.

Que le Ciel continue donc de bénir, dans ses chefs, dans ses membres et dans ses œuvres, cette belle Association de la Jeunesse catholique.

ANDRÉ LEROY.



LES  
**PRÉVOYANTS DU CANADA**

**ASSURANCE FONDS DE PENSION**

**CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00**

**Actif du Fonds de Pension le 30  
juin 1916 - - - - - \$871,994.60**

**L'ANNÉE DU MILLION**

**Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1916.**

|          | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| (31 déc) | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
|          | 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
|          | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
|          | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 juin  | 1916   | 483      | 33,536                  | 63,943   | 871,994.60   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ'

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00                       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - - - - - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95                     | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73                       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41                       | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05                       | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72                       | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44                       | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30                       | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37                       | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70                       | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38                       | 1398.98  | 2099.01  | 2795.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47                       | 1563.17  | 2345.35  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04                       | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17                       | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93                      | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38                      | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64                      | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7388.91   |
| 17  | 1328.78                      | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87                      | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03                      | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35                      | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91                      | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| \$ 5.00 ou moins  | .....3 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | .....6 "    |
| de 10.00 à 30.00  | .....10 "   |
| de 30.00 à 50.00  | .....15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

MA

DU

So

EP

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

## LA MAISON O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

ÉPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 1886

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SCUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

### " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUPELLES  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

cu  
bil  
dis  
cer  
et

160  
qu'

me  
tion

I  
47

LA

17

Edita  
Grs  
sépuilt  
véque

Arti

Spé  
scolair

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

liens  
artis-  
rgent.  
nalté-

5  
pie.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

## PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorures, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5502 QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc.,  
Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

ACHETEZ

— VOS —

# FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
**les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débiteures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles